

La cotisation au club et la licence FFME sont obligatoires. Elles comprennent des garanties couvrant la responsabilité civile et la Défense Pénale et Recours.

**Attention !** Les assurances complémentaires proposées par l'assureur de la F.F.M.E. sont en supplément. **Il est vivement recommandé de souscrire au moins à la « base ».**

Le tarif d'adhésion à un cours s'ajoute à la cotisation et à la licence.

Prestation	NOM – Prénom :	Tarifs (€)	Nombre	TOTAL
<b>Cotisation club<sup>1</sup> (obligatoire)</b>				
Adulte		150		
Chômeur, étudiant <sup>2</sup>		110		
Mineur <sup>3</sup>		95		
Adhésion sans salle <sup>4</sup>		30		
Adhésion juge de compétition <sup>5</sup>		0		
<b>Licence FFME (obligatoire)</b>				
Adulte		64		
Mineur <sup>3</sup>		51,50		
<b>Adhésion cours collectifs : groupe en fonction de l'âge et/ou du niveau</b>				
Gecko, Lézard et Salamandre		105		
Pack enfant 10 sorties <sup>6</sup>		205		
NRV, Super NRV <sup>7</sup>		225		
Lézard NRV <sup>8</sup>		205		
coaching lycéens / adultes		55		
<b>Assurances complémentaires (Facultatives)</b>				
Base (recommandée)		8,00		
Base +		11,00		
Base ++		18,00		
Autres options : .....	(cf bulletin assurance)			
<b>T-shirt</b>	<b>Taille/Modèle</b>			
T-shirt logo Verti'cade		20,00		
Sac à pof logo Verti'cade		30,00		
<b>Réduction famille<sup>9</sup></b>				
2 <sup>e</sup> membre		- 15,00		
3 <sup>e</sup> membre et au-delà		- 30,00		
Pass'sport <sup>10</sup>	Code :	- 50,00		
<b>TOTAL</b>				

<sup>1</sup> : La cotisation donne accès aux cours ainsi qu'un accès libre à la salle Verti'cade aux créneaux « grimpe non encadrée » (pour les adhérents autonomes - cf règlement intérieur) et aux sorties ado-adultes encadrées (environ 25 sorties/an).

<sup>2</sup> : sur présentation d'un justificatif.

<sup>3</sup> : moins de 18 ans sur toute la saison (sept 2024 à août 2025). Pour les sorties et la grimpe non encadrée, les mineurs doivent être accompagnés d'un adulte licencié FFME autorisé par le responsable légal. Seuls les membres des groupes NRV et super NRV peuvent ne pas être accompagnés.

<sup>4</sup> : Permet d'accéder à la licence, au « pack enfant 10 sorties », d'assurer son enfant, mais pas aux activités subventionnées par le club (sorties adultes...).

<sup>5</sup> : Réservé aux juges de compétition dont c'est la seule activité dans le club.

<sup>6</sup> : pour les enfants de 6 à 10 ans. 10 sorties réparties dans l'année. Transport assuré par la monitrice, Lorraine.

<sup>7</sup> : L'inscription comprend des sorties préparatoires et accompagnements aux compétitions les plus importantes.

<sup>8</sup> : l'inscription comprend un accompagnement à quelques compétitions

<sup>9</sup> : Même nom ou même adresse : couple, (beaux)-parents et enfants, frères et sœurs.

<sup>10</sup> : Fournir le courrier officiel ou le code que vous avez reçu informant que vous bénéficiez de cette aide.